



Conseil Communautaire du 19 septembre 2016 à 18 h 30

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

- Election du président de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne",
- Elections de six vice-présidents (sous réserve de maintien du nombre),
- Délégations au président.

DATE CONVOCATION :

14 septembre 2016

PRESIDENTS DE SEANCE :

Mme BORGHI Micheline – Doyenne d'âge (uniquement pour la 1^{ère} délibération)
Mme JERUSALEM Anne – Présidente

ETAT DES PRESENCES :

Présents : 68

Aisy-Sur-Armançon : M. BURGRAF Roland, **Ancy-Le-Franc** : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, **Ancy-Le-Libre** : Mme BURGEVIN Véronique, **Argenteuil-Sur-Armançon** : M. SCHIER Gaston, **Arthonnay** : M. LEONARD Jean-Claude, **Baon** : M. CHARREAU Philippe, **Bernouil** : M. PICARD Bruno, **Chassignelles** : Mme JERUSALEM Anne, **Cheney** : M. BOLLENOT Jean-Louis, **Collan** : Mme GIBIER Pierrette, **Cruzy-Le-Châtel** : M. DURAND Thierry, **Cry-Sur-Armançon** : M. DUBOIS Claude, **Dyé** : M. DURAND Olivier, **Epineuil** : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, **Flogny La Chapelle** : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, **Fulvy** : M. HERBERT Robert, **Gigny** : M. DUTARTRE Denis, **Gland** : Mme NEYENS Sandrine, **Jully** : M. FLEURY François, **Junay** : M. PROT Dominique, **Lézennes** : M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, **Mélisey** : M. BOUCHARD Michel, **Molosmes** : Mme FERLET Anne-Marie, **Nuits-Sur-Armançon** : M. GONON Jean-Louis, **Pacy-Sur-Armançon** : M. GOUX Jean-Luc, **Perrigny-Sur-Armançon** : M. COQUILLE, **Pimelles** : M. ZANCONATO Eric, **Quincerot** : M. BETHOUART Serge, **Ravières** : M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, **Roffey** : M. GAUTHERON Rémi, **Rugny** : M. NEVEUX Jacky, **Sambourg** : M. PARIS Stéphane, **Sennevoy-Le-Bas** : M. GILBERT Jacques, **Sennevoy-Le-Haut** : M. MARONNAT Jean-Louis, **Serrigny** : Mme THOMAS Nadine, **Stigny** : M. BAYOL Jacques, **Tanlay** : M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, **Tissey** : M. LEVOY Thomas, **Tonnerre** : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. CLEMENT Bernard, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, Mme GOUMAZ Delphine, M. GOURDIN

Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ORTEGA Olivier, M. RENOARD Claude, M. ROBERT Christian, M. SERIN Mickail, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine, *Tronchoy* : M. TRIBUT Jacques, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, *Vézannes* : Mme BORGHI Micheline, *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Villon* : M. BAUDOIN Didier, *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M. PORTIER Virgile.

Excusés : *Thorey* : M. NICOLLE Régis.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric, *Saint-Martin-Sur-Armançon* : Mme MUNIER Françoise, *Tanlay* : Mme PICOCHÉ Elisabeth, *Tonnerre* : Mme BERRY Véronique, Mme LAPERT Justine, *Yrouerre* : M. PIANON Maurice.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. GALAUD Jean-Claude

Madame BORGHI, en sa qualité de doyenne d'âge, ouvre la séance à 20 h 00 et a la charge de diriger la réunion jusqu'à l'élection d'un nouveau président (en raison de la démission de Monsieur Maurice PIANON, acceptée par Monsieur le préfet de l'Yonne le 15 septembre 2016).

Elle remercie les élus pour leur présence, Monsieur le Maire d'Ancy le Franc pour son accueil, Monsieur le Maire de Ravières pour le prêt de l'isoloir et Monsieur le Président du SMBVA pour le prêt de l'urne.

Madame BORGHI procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GALAUD, délégué de Lézennes, accepte d'assurer cette mission.

Madame BORGHI informe le conseil que 6 élus sont excusés et ont donné pouvoir. Elle constate, en outre, 1 absence non suppléée.

Madame BORGHI rappelle l'ordre du jour de ce conseil électif. Elle informe les élus qu'il convient de nommer deux scrutateurs et demande à l'assemblée s'il y a des volontaires. Messieurs PICARD et SERIN, respectivement délégués de Bernouil et Tonnerre, souhaitent assurer cette mission.



ADMINISTRATION GENERALE

 Election du président de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne"

Madame BORGHI rappelle que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame BORGHI demande qui souhaite se porter candidat : Madame Anne JERUSALEM, Monsieur Pascal LENOIR et Madame Catherine TRONEL se présentent au poste de président.

Madame BORGHI propose aux candidats de se présenter à l'assemblée :

- *Madame JERUSALEM ne souhaite pas revenir sur les circonstances qui l'amènent à se présenter. Elle a eu l'opportunité, grâce à la parité, d'intégrer le Conseil Départemental au sein duquel elle représente les élus du territoire ainsi que les 18 000 habitants du canton.*

Elle a beaucoup appris avec les élus dont certains sont dans la salle, avec les agents, les secrétaires de mairie.

Selon elle « la technique est réservée aux agents, la politique aux élus ».

Elle n'aurait certainement pas eu le courage de se présenter il y a 2 ans à la présidence de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB). Aujourd'hui elle croit que c'est possible pour elle de présider cette assemblée à condition de travailler en collectif, en fédérant et non en imposant des choix.

Le Tonnerrois véhicule malheureusement une image assez mauvaise, non justifiée.

Elle a beaucoup travaillé durant ces deux dernières années à structurer la nouvelle communauté de communes avec des agents de qualité et des services qui donnent beaucoup. Il y a eu notamment :

- * la mise en place de la redevance incitative : les résultats sont là, le tri fonctionne et cela se traduit par une baisse des tarifs,*
- * le SPANC : ce dossier compliqué est déjà attaqué,*
- * la prise de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire : cette compétence était à l'étude depuis 2010/2011. Les élus et des référents scolaires se sont impliqués et la rentrée s'est plutôt bien passée. Elle précise que la CC est « jalouée ». D'autres territoires s'intéressent à ce qui a été fait notamment sur le scolaire,*
- * le passage à la FPU, pour le sujet fiscal,*
- * un travail sur le numérique et la téléphonie, en lien avec différents partenaires. Elle précise que ce travail est indispensable pour le territoire,*
- * Le projet serres / cogénération : elle croit en ce projet et elle a envie que tout le monde y croit aussi. Lorsque la construction débutera et que les embauches commenceront, nous pourrons relever la tête,*
- * le projet de redynamisation à Frangey qui va développer de l'économie et de l'emploi*
- * des progrès sur la communication : le cadre est posé avec le site Internet qui est un véritable outil, la newsletter et le journal,*
- * le contrat canal : ce projet a été abordé pendant des années et il est indispensable pour dynamiser la région. Après presque un an de tractations nous avons réussi à nous mettre d'accord pour conventionner avec le PETR de l'Auxerrois et le Pays de l'Auxois.*

Pour l'avenir, elle continuera comme actuellement malgré les désaccords, la CC avance et les projets seront validés par l'ensemble des élus. Elle précise que la CC ne pourra pas faire l'impasse sur une médiation avec la ville de Tonnerre.

Sur le côté organisationnel, elle conservera 6 vice-présidences (le budget et les services à la personne seront gérés au niveau de la présidence) :

- * 1^{ère} commission : « économie – tourisme »,*
- * 2^{ème} commission : « Petite enfance – Enfance – Jeunesse – ALSH »,*
- * 3^{ème} commission : « Scolaire – Coordination – Bâtiments »,*
- * 4^{ème} commission : « Prospective et aménagement du territoire »,*

- 5^{ème} commission : « Communication – Soutien aux associations – Conservatoire – Raid Armançon Découverte »,

* 6^{ème} commission : Développement durable – SPANC.

Sur ces 6 vice-présidences, elle proposera des personnes de confiance. Si elle est élue, elle proposera de réduire les indemnités pour permettre de verser des indemnités à d'autres délégués qui s'investissent au quotidien et/ou créer une 7^{ème} vice-présidence.

- Monsieur LENOIR, en propos introductif, tient à affirmer sa solidarité avec l'équipe sortante et souhaite que sa candidature contribue aux enjeux de demain.

Il se demande s'il faut nécessairement être élu au Conseil Départemental pour être président de la CC. Lui pense que non et que cela évite d'ailleurs le double langage.

Selon lui, le rapport de la CLECT remet en cause les principes de création de la CCLTB, non pas au niveau du scolaire mais sur les charges précédemment transférées alors même que celles-ci sont financées par la fiscalité additionnelle. Il rappelle que des engagements ont été pris par les 2 Conseillers Départementaux en place lors de la fusion. Jamais le COMEX ni le bureau n'ont été informés des décisions de la CLECT.

Il dit que la construction du budget 2016 est viciée avec un suréquilibre de la section de fonctionnement de plus de 350 000 € représentant quasiment 50 % des hausses de fiscalité votées sur le territoire en 2016.

Il précise que les questions suivantes doivent être réglées :

- 1) La problématique sur les charges transférées,
- 2) L'abandon des recours de Tonnerre contre le budget,
- 3) La participation financière de la ville de Tonnerre au budget de la CC comme prévue initialement (il tient d'ailleurs la lettre du préfet à disposition),
- 4) La gestion de l'eau potable qui devra être réglée conjointement avec le SIT présidé par Monsieur Gautheron,
- 5) Le rapprochement avec la CC du Montbardois,
- 6) La participation financière de la CC à la Mission Locale et au Centre de Développement du Tonnerrois.

Il précise qu'il faut consolider l'existant en renforçant la compétence scolaire, en offrant une véritable offre de loisirs aux enfants et en s'appuyant sur le conservatoire pour créer une véritable offre culturelle.

Il souhaite améliorer la gestion des déchets ménagers et la qualité de l'environnement. Il mettra en place la police de l'environnement qui deviendra le bras armé de la CC.

Il maintiendra la commission tourisme et évacuera la question de l'EPIC. Il travaillera avec l'Office de Tourisme en définissant la participation financière par rapport à l'offre touristique menée sur le territoire.

Il continuera le déploiement de la couverture hertzienne sur le territoire. Il soutiendra les projets Biomasse, de Frangey et de Dumas.

Il proposera la mise en place des compétences voirie, PLUi, sports, action sociale ; le recours à un cabinet externe pour mener une vraie politique de communication ; le transfert des cotisations SDIS à la CCLTB.

Selon lui, s'agissant des moyens, il faut stabiliser les budgets, faire des économies sur la masse salariale, mutualiser avec les services « ressources humaines / techniques » de la Ville de Tonnerre.

Il se déclare prêt à se désister de l'appel sur le PETR Avallonnais pour offrir la contractualisation sur le territoire.

Il propose 6 vice-présidences (VP) :

* 1^{er} VP : « Affaires scolaires et périscolaires – ALSH – Culture – Loisirs »,

- * 2^{ème} VP : « Développement économique »,
- * 3^{ème} VP : « Tourisme »,
- * 4^{ème} VP : « Services à la personne – Urbanisme – Voirie »,
- * 5^{ème} VP : « Déchets Ménagers – Environnement »,
- * 6^{ème} VP : « budget – Expertise – Stratégies nouvelles ».

Le COMité EXécutif (COMEX) se réunira une fois par semaine avec les chefs de services et un relevé de décisions sera envoyé aux délégués.

Il pense que le président élu ne doit pas désigner les VP et que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

- *Madame TRONEL souhaite la continuité de certaines commissions et la mise en place des fonctions qui ont fait défaut.*

Elle se rendra disponible et sera une présidente à temps plein. Elle pense que le cumul de mandats est une erreur et la présidence de la CC n'est pas un marchepied politique.

Elle aura une attitude fédératrice : il ne s'agit pas de multiplier les réunions mais de faire participer les délégués, de construire des groupes de travail.

Selon elle, la CCLTB ce n'est pas un président, 6 vice-présidents et des membres du bureau. C'est 52 communes, représentées par 75 délégués. Il faut respecter l'équilibre du territoire. La ville centre est aujourd'hui représentée par un élu de l'opposition et nous sommes arrivés au point de rupture.

Il conviendra d'intégrer une structure telle que PETR / SCOT pour lever des fonds.

Elle mettra en place un groupe de travail sur le projet de territoire réclamé à plusieurs reprises. Elle dit qu'il faut aller vite car 50 % du mandat est dépensé.

Elle proposera également la création d'une commission « Budget – Finances – Prospective sur 4 ans » pour analyser les conséquences des transferts.

Elle dit qu'il faut également intégrer la société civile aux travaux de réflexion de la CCLTB, intégrer un commissaire aux comptes, établir une relation pérenne avec le club des entrepreneurs.

Selon elle, l'occasion est donnée de mettre de côté les rancœurs.

Elle a passé un été dans le Tonnerrois et pour la première fois depuis longtemps les gens de passage ont trouvé leur séjour trop court et auraient aimé rester plus longtemps. Cela l'a rendu enthousiaste.

Elle tient à saluer la qualité des équipes de la CCLTB.

Elle conclue en disant qu'il ne sert à rien d'être toujours d'accord pour avancer, qu'il ne sert à rien de n'être jamais d'accord pour reculer. Comme elle aime à le dire : « ça va mieux en le disant ».

Madame BORGHI remercie les candidats pour leur présentation et propose de passer au vote.

• **Délibération n° 76-2016 : Election du président**

En raison de la démission de Monsieur Maurice PIANON, acceptée par Monsieur le préfet de l'Yonne le 15 septembre 2016, Madame Micheline BORGHI, doyenne d'âge des délégués communautaires, a en charge de diriger la réunion jusqu'à l'élection d'un nouveau Président.

Madame Micheline BORGHI rappelle que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Il est fait un appel aux candidatures.

Se portent candidats :

- Madame Anne JERUSALEM,
- Monsieur Pascal LENOIR,
- Madame Catherine TRONEL.

Puis, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Président :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	74
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	74
- majorité absolue :	38

Ont obtenu :

- Madame Anne JERUSALEM	39 voix
- Monsieur Pascal LENOIR	6 voix
- Madame Catherine TRONEL	28 voix
- Monsieur Rémy GAUTHERON	1 voix

Madame Anne JERUSALEM ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée présidente.

Madame Anne JERUSALEM a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Madame Anne JERUSALEM est donc installée comme présidente de la communauté de communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" et préside la suite de la séance.

Madame JERUSALEM est élue présidente. Elle réitère ses propos tenus lors de son discours et remercie Madame TRONEL et Monsieur Lenoir pour avoir eu le courage de se présenter.

+ Elections de six vice-présidents (sous réserve de maintien du nombre)

A la vice-présidence « Economie – Tourisme », Madame JERUSALEM propose Monsieur Régis LHOMME. Elle lui demande de se présenter succinctement.

Monsieur LHOMME rappelle qu'il est le maire de la commune de Vézannes. Il explique qu'il a travaillé 40 ans dans l'industrie. Il précise qu'il est fier d'avoir, avec Monsieur Gérard GOVIN, initié le Club des Entrepreneurs du Tonnerrois qui compte aujourd'hui 61 entreprises. Selon lui, la Communauté de Communes "Le

Tonnerrois en Bourgogne'' a besoin du Conseil Départemental. Au niveau de la couverture THD : la France est classée 26^{ème} pays en Europe. Ce sujet est donc vital. Il profite de l'occasion pour remercier François PRUDENT pour les travaux engagés sur le développement de l'hertzien qui permettrait à 28 communes d'avoir internet haut Débit à un coût raisonnable. Il a constaté que les freins à l'installation dans notre région des entreprises sont liés au bassin d'emplois. Les élus travaillent sur cette problématique. S'agissant du tourisme, il confirme que le chantier a été très bien mené avec la mise en place du Contrat Canal et que l'œnotourisme reste à développer. Pour lui, s'agissant de la Ville de Tonnerre, il faudra la valoriser si la communauté de communes veut avancer en s'appuyant sur les gens qui veulent avancer. Il faut travailler en commun pour développer le territoire.

Il n'y pas d'autre candidat à la vice-présidence « Economie – Tourisme ».

A la vice-présidence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse – ALSH », Madame JERUSALEM propose Monsieur José PONSARD. Elle lui demande de se présenter succinctement.

Monsieur PONSARD rappelle qu'il est le maire de la commune de Vireaux et vice-président de la CLECT. Il explique qu'il a toujours occupé ses fonctions avec passion, sincérité et esprit de citoyenneté. Il précise qu'il est également très actif dans la reconversion du site de Frangey. Le fait que le scolaire soit séparé de cette commission lui convient. Il confirme que c'est une commission active avec du personnel compétent et dynamique. Il souhaite travailler sur la formation du personnel d'animation, monter des projets ainsi que favoriser l'accueil des enfants issus de familles modestes. Il explique qu'il faut également recenser les besoins en bâtiments pour les ALSH et ajouter des activités nouvelles (jardinage...) sur les NAP. Au niveau de la petite enfance, il dit qu'il est nécessaire de recenser les besoins en Assistantes Maternelles et soutenir les Maisons d'Assistantes Maternelles. Il pense qu'il pourrait travailler avec un exécutif qui prône l'union et la solidarité.

Il n'y pas d'autre candidat à la vice-présidence « Petite enfance – Enfance – Jeunesse – ALSH ».

A la vice-présidence « Scolaire – Coordination – Bâtiments », Madame JERUSALEM propose Monsieur Thierry DURAND. Elle lui demande de se présenter succinctement.

Monsieur DURAND rappelle qu'il exerce son 4^{ème} mandat de maire de Cruzy-le-Châtel et qu'il est responsable technique dans une entreprise de Saint-Florentin. S'il est étonnant qu'il se présente à la vice-présidence de cette commission alors qu'il était réfractaire au transfert de la compétence c'est parce qu'aujourd'hui le train est en marche il qu'il faut avancer. Il confirme que le sujet l'intéresse et qu'il a du temps à y consacrer. Il sait qu'il y a beaucoup de disparités au niveau des bâtiments affectés au scolaire et il souhaite une égalité de traitement des enfants, une même école pour tous avec un coût identique sur l'ensemble du territoire.

Madame Dominique AGUILAR souhaite aussi présenter sa candidature à la vice-présidence de cette commission. En effet, elle rappelle que dans les années 2000, elle était adjointe aux affaires scolaires de la Ville de Tonnerre durant 6 ans. A cette occasion, elle a eu l'opportunité de voir le fonctionnement des écoles (800 élèves sur 4 sites), de rencontrer les ATSEM, le personnel d'entretien, les enseignants, les parents. Pour elle, ce fut une expérience enrichissante. Depuis qu'elle est maire, elle

suit toujours les affaires scolaires avec le même enthousiasme pour la vie des familles et des enfants. La CCLTB représente 1 400 enfants sur le territoire répartis sur 6 secteurs. Elle précise qu'il faudra construire un PEDT en lien avec l'Académie. Elle dit qu'elle a également une expérience dans les NAP avec la mise en place d'un certain nombre de dispositifs. Elle abordera également le sujet de l'harmonisation des coûts, des groupements des commandes, de la gestion des ressources humaines sans oublier les bâtiments qui sont aussi un sujet majeur. Elle rebondit sur la proposition d'ouverture de Madame la présidente dans son discours de début de conseil et elle confirme que ce serait une opportunité de travailler avec apaisement et sérénité au sein de la communauté de communes.

A la vice-présidence « Prospective – Aménagement du territoire », Madame JERUSALEM propose Monsieur Jean-Bernard CAILLIET. Elle lui demande de se présenter succinctement.

Monsieur CAILLIET rappelle qu'il est élu à Flogny la Chapelle. Il donne sa définition de la prospective qui consiste en l'élaboration de schémas, scénarii. Il pense que cela peut être structurant pour le territoire de regarder ce qui se passe autour et d'être curieux. Pour exemple, il rappelle que fin 2015, la CCLTB a répondu à l'appel à projet du guide Hachette et le territoire a été retenu pour figurer dans le guide du routard. Les équipes de l'OT ont réalisé un excellent travail en regardant en amont ce que les lauréats précédents avaient mis en place. Il précise que la commission devra obligatoirement être la plus large possible, devra travailler en étroite collaboration avec les autres commissions et qu'il n'y aura pas de sujet tabou. Il pense également qu'il conviendra d'y associer d'autres personnes comme par exemple des experts. Il conclut sa présentation en stipulant qu'il sera important d'intégrer un PETR.

Madame Caroline COELHO souhaite aussi présenter sa candidature à la vice-présidence de cette commission. Elle sait que beaucoup d'élus la connaissent en tant qu'élue de Tonnerre et elle précise que depuis plusieurs années elle travaille dans l'urbanisme. Elle pense avoir toute sa place pour exercer cette fonction et mettre en place une véritable cohésion « urbain/rural ». Elle dit que tout est à faire en matière d'urbanisme, qu'il faudra s'employer à négocier avec les PETR existants et termine en stipulant qu'elle a du temps à y consacrer.

A la vice-présidence « Communication – Soutien aux associations – Conservatoire – Raid Armançon Découverte », Madame JERUSALEM propose Monsieur Emmanuel DELAGNEAU. Elle lui demande de se présenter succinctement.

Monsieur DELAGNEAU rappelle qu'il est maire d'Ancy-le-Franc et vice-président à la CCLTB depuis les dernières élections. Il précise qu'avec son ancienne commission ils ont mis en place le site Internet, rédigé le magazine de la communauté de communes, les supports de consignes de tri, mis en place le paiement en ligne et fait l'acquisition d'un véhicule financé par la publicité. Il pense qu'il faut investir les réseaux sociaux et il compte continuer avec autant de motivation et de loyauté envers la présidente de la CCLTB. S'agissant de l'investissement lié au conservatoire de musique, la commission étudiera les 2 options possibles en fonction du budget : mutualiser avec le collège ou acquérir et rénover le bâtiment actuel. En matière d'animation culturelle et sportive, il stipule que le RAD est une manière différente de faire découvrir le territoire.

Madame Dominique AGUILAR souhaite aussi présenter sa candidature à la vice-présidence de cette commission. C'est en effet la dernière opportunité pour que la Ville centre d'être représentée au sein de la communauté de communes. Sans la Ville centre, l'adhésion à un PETR semble compromise. Elle dit que la CCLTB a développé son site Internet mais est en retard s'agissant des nouvelles technologies telles que Smartphone, tablettes, twitter, Instagram, Facebook. Le territoire possède un grand tissu associatif qu'il faudra bien entendu soutenir. En ce qui concerne le conservatoire, son maintien est important afin que le niveau de l'Académie de musique et de l'Harmonie Municipale, qui joue au niveau international perdure. Selon elle, « les gens reviendront sur notre territoire pour l'excellence ». Le RAD est bien évidemment très important car on fait connaître le territoire à travers les différentes épreuves. Elle conclut en précisant qu'il est essentiel pour l'avenir du territoire de développer une économie constructive par le biais de la communication.

A la vice-présidence « Développement durable – SPANC », Madame JERUSALEM propose Monsieur Gérard GOVIN. Elle lui demande de se présenter succinctement.

Monsieur GOVIN rappelle qu'il est vice-président depuis 2014 et qu'il apprécie ce poste. Il tient à remercier l'ensemble des élus qui participent aux commissions car ils sont nombreux : 41 élus. Des sous-groupes de travail ont même été créés. Il dit qu'il a toujours recherché le consensus et le travail d'équipe. Il en profite pour remercier tous les membres de l'équipe technique et administrative. Il rappelle que la CCLTB a vécu une période très difficile avec la mise en place de la redevance incitative les 2 premières années mais aujourd'hui cela s'avère efficace puisque le montant de la facture l'année prochaine devrait pouvoir encore baisser. Il dit qu'à partir du second semestre 2017, un travail sur les fermentescibles sera engagé avec une collecte tous les 15 jours.

• **Délibération n° 77-2016 : Election des vice-présidents – Modificatif à la délibération n° 80-2014**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-2 et L2122-10,

Vu les délibérations n° 79-2014 et 80-2014 du 24 avril 2014 portant composition du bureau communautaire et élections des vice-présidents,

Considérant la démission de Monsieur Maurice PIANON de son mandat de président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne, démission acceptée par Monsieur. le préfet de l'Yonne par courrier en date du 12 septembre 2016, notifié le 15 septembre 2016,

Madame la présidente rappelle que les règles applicables à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau sont celles applicables à l'élection du maire, et de ses adjoints (art L-2122-7 et suivants du C.G.C.T)

Madame la présidente demande à l'assemblée de procéder à l'élection, à bulletins secrets des 6 vice-présidents.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Élection des vice-présidents :

1^{er} vice-président, président de la Commission "ECONOMIE – TOURISME"

Candidat :

- Monsieur Régis LHOMME.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 74
- bulletins blancs ou nuls : 11
- suffrages exprimés : 63
- majorité absolue : 32

Ont obtenu :

- **Monsieur Régis LHOMME** 46 voix
- Madame Catherine TRONEL 15 voix
- Monsieur Bernard CLEMENT 1 voix
- Monsieur ZANCONATO 1 voix

Monsieur Régis LHOMME, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président.

Monsieur Régis LHOMME a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2^e vice-président, président de la Commission "PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE – ALSH"

Candidat :

- Monsieur José PONSARD.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 74
- bulletins blancs ou nuls : 11
- suffrages exprimés : 63
- majorité absolue : 32

Ont obtenu :

- **Monsieur José PONSARD** 44 voix
- Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC 13 voix
- Madame Catherine TRONEL 3 voix
- Monsieur Raymond HARDY 2 voix
- Madame Delphine GRIFFON 1 voix

Monsieur José PONSARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} vice-président.

Monsieur José PONSARD a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3^e vice-président, président de la Commission "SCOLAIRE – COORDINATION - BATIMENTS"

Candidats :

- Monsieur Thierry DURAND,
- Madame Dominique AGUILAR.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 74
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 70
- majorité absolue : 36

Ont obtenu :

- **Monsieur Thierry DURAND** 37 voix
- Madame Dominique AGUILAR 31 voix
- Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC 1 voix
- Monsieur Emmanuel DELAGNEAU 1 voix

Monsieur Thierry DURAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} vice-président.

Monsieur Thierry DURAND a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4^e vice-président, président de la Commission "PROSPECTIVE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE"

Candidats :

- Monsieur Jean-Bernard CAILLIET,
- Madame Caroline COELHO.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 74
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 70
- majorité absolue : 36

Ont obtenu :

- **Monsieur Jean-Bernard CAILLIET** 38 voix
- Madame Caroline COELHO 29 voix
- Monsieur Roland BURGRAF 1 voix
- Monsieur Pascal LENOIR 1 voix
- Madame Françoise SAVIE-EUSTACHE 1 voix

Monsieur Jean-Bernard CAILLIET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} vice-président.

Monsieur Jean-Bernard CAILLIET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

5^e vice-président, président de la Commission "COMMUNICATION – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – CONSERVATOIRE – RAID"

Candidats :

- Monsieur Emmanuel DELAGNEAU,
- Madame Dominique AGUILAR.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 74
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 72
- majorité absolue : 37

Ont obtenu :

- **Monsieur Emmanuel DELAGNEAU** **47 voix**
- Madame Dominique AGUILAR 25 voix

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} vice-président.

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

6^e vice-président, président de la Commission "DEVELOPPEMENT DURABLE – SPANC"

Candidat :

- Monsieur Gérard GOVIN.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 74
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 69
- majorité absolue : 35

Ont obtenu :

- **Monsieur Gérard GOVIN** **49 voix**
- Madame Catherine TRONEL 1 voix
- Madame Caroline COELHO 12 voix
- Monsieur Bruno PICARD 1 voix
- Monsieur Jean-Claude GALAUD 1 voix
- Monsieur Christian ROBERT 1 voix
- Monsieur Pascal LENOIR 1 voix
- Madame Dominique AGUILAR 1 voix
- Madame Sandrine NEYENS 1 voix
- Monsieur Maurice PIANON 1 voix

Monsieur Gérard GOVIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} vice-président.

Monsieur Gérard GOVIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Pour mémoire, les autres membres du Bureau désignés le 24 avril 2014 conservent leur mandat. Il prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

 Délégations au président

Monsieur MOULINIER souhaite qu'au point 2°) de la délibération soit indiqué un seuil de 20 000 € pour les marchés publics passés sans formalité.

Monsieur COQUILLE répond qu'il n'est pas nécessaire de mettre un seuil puisque le code des marchés publics le prévoit.

Madame JERUSALEM présente la délibération non modifiée.

• **Délibération n° 78-2016 : Délégation au président**

En vertu de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de donner délégation à Madame la présidente d'une partie des attributions du Conseil Communautaire à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi.

Par référence aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23, définissant les attributions complémentaires pouvant être accordées au Maire par le Conseil Municipal, la délégation peut concerner les tâches de gestion courante énumérées ci-dessous :

- 1°- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L.2121-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 2°- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- 3°- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 4°- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne",
- 5°- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 6°- de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4.600 €,
- 7°- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

- 8°- d'intenter au nom de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire, y compris, s'il y a lieu, en ayant recours à un avocat (jurisprudence).
- 9°- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" dans la limite fixée par le Conseil Communautaire,
- 10°- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil communautaire,
- 11°- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisés par les services publics du Tonnerrois en Bourgogne,
- 12°- de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil communautaire, les tarifs des droits éventuels au profit de l'intercommunalité qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 13°- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14°- d'autoriser, au nom de l'intercommunalité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 15°- de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités, dans les conditions fixées par le Conseil communautaire, l'attribution de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	2	contre
	11	abstentions

ACCEPTE de donner délégation à Madame la présidente sur les 15 points énumérés ci-dessus, selon les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DIT que compte-rendu sera régulièrement donné au Conseil Communautaire de toutes les décisions prises en application des présentes dispositions.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 76-2016** : *Election du président*
- **Délibération n° 77-2016** : *Election des vice-présidents – Modificatif à la délibération n° 80-2014*
- **Délibération n° 78-2016** : *Délégation au président*

TABLEAU D'EMARGEMENT

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Aisy-Sur-Armançon	M.	BURGRAF	Roland		Mme	MARCHI	Marie-Chantal	
Ancy-Le-Franc	M.	DELAGNEAU	Emmanuel					
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc					
Ancy-Le-Franc	Mme	ROYER	Maryse					
Ancy-Le-Libre	Mme	BURGEVIN	Véronique		Mme	HUCZROT	Maryvonne	
Argentéty	Mme	TRONEL	Catherine		M.	THINEY	Philippe	
Argenteuil-Sur-Armançon	M.	MACKAIE	Michel		M.	SCHIER	Gaston	
Arthonnay	M.	LEONARD	Jean-Claude		Mme	PRIGNOT	Michèle	
Baon	M.	CHARREAU	Philippe		Mme	CARLE	Céline	
Bernouil	M.	PICARD	Bruno		M.	FOURNILLON	Dominique	
Chassignelles	Mme	JERUSALEM	Anne		M.	TRUCHY	Maryan	
Cheney	M.	BOLLENOT	Jean-Louis		M.	FAILLOT	Jim	
Collan	Mme	GIBIER	Pierrette			GOGOIS	Francis	
Cruzy-Le-Château	M.	DURAND	Thierry		M.	ADAM	Jean-Claude	
Cry-Sur-Armançon	M.	DE PINHO	José		M.	BUBOIS	Claude	
Dannemoine Poussin - L. ROLLINIER	M.	KLOETZLEN	Eric		Mme	MROWINSKI	Martine	
Dyé	M.	DURAND	Olivier		M.	JOFFRIN	Thierry	
Epineuil	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise		Mme	FORTINI	Maryline	
Flogny-La-Chapelle	M.	CAILLIET	Jean-Bernard					
Flogny-La-Chapelle	Mme	CONVERSAT	Pierrette					
Flogny-La-Chapelle	M.	GOVIN	Gérard					
Fulvy	M.	HERBERT	Robert		Mme	SORET	Françoise	
Gigny	M.	REMY	Georges		M.	DUTARTRE	Denis	
Gland	Mme	NEYENS	Sandrine		M.	CAMUS	Florent	
Jully	M.	FLEURY	François		M.	GOUÏOT	Bruno	
Junay	M.	PROT	Dominique		Mme	BARALE	Annick	

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Lézennes	M.	GALAUD	Jean-Claude					
Lézennes	M.	MOULINIER	Laurent					
Mélieux	M.	BOUCHARD	Michel		Mme	ROY	Béatrice	
Molismes	Mme	FERLET	Anne-Marie		M.	BÜSSY	Dominique	
Nuits-Sur-Armançon	M.	GONON	Jean-Louis		M.	LAVINA	Kavir	
Pacy-Sur-Armançon	M.	GOUX	Jean-Luc		Mme	BOHAJUC	Céline	
Perrigny-Sur-Armançon	M.	COQUILLE	Eric		Mme	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie	
Pimelles	M.	ZANCONATO	Eric		M.	COURCELLES	René	
Quincerot	M.	BETHOUART	Serge		M.	GABRIOT	Bruno	
Ravières	M.	HELOIRE	Nicolas					
Ravières	M.	LETIENNE	Bruno					
Roffey	M.	GAUTHERON	Rémi		Mme	ROCH	Christine	
Rugny	M.	NEVEUX	Jacky		M.	BATREAU	François	
Saint-Martin-Sur-Armançon Poussin: J. NEVEUX	Mme	MUNIER	Françoise		M.	DESVALUX	Jacky	
Sambourg	M.	PARIS	Stéphane		M.	FOREY	Bernard	
Sennevoy-Le-Bas	M.	GILBERT	Jacques		M.	DELMOTTE	Laurent	
Sennevoy-Le-Haut	M.	MARONNAT	Jean-Louis		Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
Serrigny	Mme	THOMAS	Nadine		M.	MAROLLES	Martial	
Stigny	M.	BAYOL	Jacques		M.	DE OEMO	Paul	
Tanlay	M.	BOUILHAC	Jean-Pierre					
Tanlay	M.	BOURNIER	Edmond					
Tanlay Poussin: JP BOUILHAC	Mme	PICOCHÉ	Elisabeth					
Thorey	M.	NICOLLE	Régis		M.	RUND	Jean-Claude	
Tissey	M.	LEVOY	Thomas		M.	SABOURIN	Sébastien	
Tonnerre	Mme	AGUILAR	Dominique					
Tonnerre Poussin: D. AGUILAR	Mme	BERRY	Véronique					

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	BOIX	Anne-Marie					
Tonnerre	M.	CLEMENT	Bernard					
Tonnerre	Mme	COELHO	Caroline					
Tonnerre	Mme	DOUSSEAUX	Jacqueline					
Tonnerre	Mme	DUFIT	Sophie					
Tonnerre	Mme	GOUMAZ	Delphine					
Tonnerre	M.	GOURDIN	Jean-Pierre					
Tonnerre	M.	HARDY	Raymond					
Tonnerre Prénoms: 70 Boix	Mme	LAPERT	Justine					
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal					
Tonnerre	M.	ORTEGA	Olivier					
Tonnerre	M.	RENOUARD	Claude					
Tonnerre	M.	ROBERT	Christian					
Tonnerre	M.	SERIN	Mickail					
Trichey	Mme	GRIFFON	Delphine		M.	FEVRE	Roland	
Tronchoy	M.	TRIBUT	Jacques		Mme	ARBILLOT	Annie	
Vézannes	M.	LHOMME	Régis		M.	ATLAN	Guy	
Vézannes	Mme	BORGHI	Micheline		M.	PACAUT	Philippe	
Villiers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques		M.	PETIT	Patrice	
Villon	M.	BAUDOIN	Didier		M.	BELLEGANTE	Anthony	
Vireaux	M.	PONSARD	José		M.	HOUDOT	Sylvain	
Viviers	M.	PORTIER	Virgile		M.	PICQ	Christian	
Vrouerie Prénoms: D. PROT	M.	PIANON	Maurice		M.	ZANIN	Alain	

00 h 15 fin de la réunion